



BON SAUVEUR



BON SAUVEUR



BON SAUVEUR

Albi le 5 octobre 2023

Madame ERODI Karen
Députée du Tarn

Madame la Députée,

Si nous nous adressons à vous aujourd'hui, c'est pour vous faire part de la grogne sociale des salariés du Bon Sauveur.

Deux conventions collectives sont appliquées au Bon Sauveur (la CCN 1951 et la CCN 1966). La perte de pouvoir d'achat dans ces deux conventions collectives est considérable sur ces quinze dernières années. Les valeurs du point n'ont, en effet, quasiment pas augmenté. Même si en juillet 2022, nous avons eu une augmentation de ces valeurs proche de 3% (chose que nous n'avions jamais connue), cela n'a pas, loin s'en faut, compensé les nombreuses années sans augmentation. Il faut rajouter à cela, l'inflation très importante que nous subissons depuis plusieurs mois et qui aggrave la situation.

Aujourd'hui plus de 300 salariés du Bon Sauveur ont un salaire inférieur au SMIC et touchent une indemnité complément SMIC. Tous ces salariés n'ont d'ailleurs pas vu leur salaire augmenté suite à l'augmentation de juillet 2022. Leur indemnité complément SMIC a diminué, la partie rémunération calculée par l'indice multiplié par la valeur du point a augmenté, mais leur salaire final (les deux ajoutés) n'a pas bougé. Cherchez l'erreur !

Concernant l'indemnité Ségur – Laforcade de 183€ nets (238€ bruts), elle n'est à ce jour toujours pas versée à l'ensemble des salariés du médico social. Au Bon Sauveur, 34 personnes ne la perçoivent toujours pas.

Pour ce qui est du Ségur 2, là également, force est de constater que nous sommes loin des promesses et de ce qui est actuellement versé dans la Fonction Publique Hospitalière.

Les raisons de cette situation incombent au gouvernement et aux élus, donc à vous qui devez vous prononcer sur les textes de lois et entre autre sur la loi de financement de la Sécurité Sociale. Depuis de nombreuses années, ces lois conduisent notre système de santé à l'état de délabrement que nous lui connaissons. Cette année encore, si vous votez cette loi, vous continuerez à accentuer cet état de fait. Les budgets alloués à nos secteurs sanitaires et médico sociaux sont très insuffisants et ne répondent en rien aux besoins des populations.

Les syndicats employeurs auxquels adhèrent la Fondation du Bon Sauveur, à savoir la FEHAP (pour la CCN1951) et NEXEM (pour la CCN 66) ont aussi leur part de responsabilités. Ils sont en dessous de tout, avec des attitudes et des politiques dignes du MEDEF, alors qu'ils revendiquent d'autres valeurs, celles de l'économie sociale et solidaire. Ils s'appuient sur les choix politiques et budgétaires du gouvernement pour un moins disant social et refusent même désormais de négocier sur tout ce qui est salaire et valeur du point. Ils veulent imposer à la majorité des organisations syndicales, la mise en place d'une convention collective unique au rabais. Ils exercent un chantage sans précédent, disant : mettons en place cette CCU et ensuite nous parlerons des salaires. C'est tout simplement inadmissible. Bien sûr de son côté le gouvernement approuve et se frotte les mains.

L'épidémie de COVID a fait des ravages dans nos secteurs. De nombreux salariés s'en sont détournés. Pour ceux qui y restent ou qui y arrivent, le secteur public qui certes connaît également de grandes difficultés et continue d'avoir des salaires insuffisants, est désormais, tout de même beaucoup plus attractif que le notre car les salaires y sont supérieurs. Il en va de même pour la santé privée lucrative qui peut se permettre de distribuer des primes.

Résultats, aujourd'hui le Bon Sauveur n'est plus attractif et nous avons un nombre important de postes vacants : postes médicaux mais également infirmiers, aides soignants ... Ces vacances de postes dégradent les conditions de travail, obligeant les personnels à de nombreux retours sur repos.

En 2021, le Bon Sauveur, du fait de ces nombreux postes non pourvus, a fait de grosses économies sur les frais de personnel. Des actions importantes du personnel fin 2021 et début 2022 ont abouti à la mise en place d'une médiation proposée par la Préfecture et la DDETSPP. Ceci a été le seul moyen pour arriver à ce que notre direction discute avec nous, organisations syndicales. En effet, elle restait sourde à nos demandes de redistribution de ces économies aux salariés. Suite à cela, après moult négociations, appuyées par les salariés, nous avons obtenu une PPV (Prime Partage de la Valeur) de 850€ pour tous et l'obtention du versement de la prime Ségur Laforcade (183€) pour les « oubliés » de janvier à septembre 2022 et un semblant de dialogue social s'est remis en route.

En 2022, les économies générées par les postes non pourvus ont été supérieures à celles de 2021. Pour autant, la direction du BS qui avait là un moyen de montrer aux salariés qu'elle avait un peu de considération pour eux en donnant un coup de pouce à leur pouvoir d'achat, a décidé d'utiliser cet argent :

- pour mettre en place des climatisations et changer des huisseries,
- former trois Infirmiers en Pratique Avancée (IPA), qui d'ailleurs au final n'ont été retenus par aucun centre de formation pour cette rentrée de septembre 2023
- verser au titre de la PPV 300€ aux salariés – décision unilatérale de l'employeur

Nous, organisations syndicales, demandons pour la PPV:

- 1300€ pour les plus bas indices
- 1000€ pour les indices intermédiaires
- 700€ pour les indices les plus hauts

Cette décision de la direction est vécue par les salariés comme totalement injuste et comme une véritable provocation.

Une pétition signée par 722 salariés durant la première quinzaine de juillet, n'a pour autant pas fait bouger la direction.

Les salariés sont à bout face aux salaires insuffisants, aux conditions de travail dégradées, et à la perte de sens de leur travail. Ils se sentent bafoués.

Nous, organisations syndicales, sommes comme eux, et ce d'autant plus que nous constatons que le dialogue social est devenu inexistant au Bon Sauveur, il n'est que de façade. Les points que nous portons en NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) ne sont pas traités sous différents prétextes et pour ceux qui sont abordés, la direction arrive avec une position et ne bouge pas d'un pouce. Tout est verrouillé à l'avance. Nous ne nous sentons plus du tout respectées ni écoutées, ni en tant qu'organisations syndicales, ni en tant qu'élus du personnel pour ceux d'entre nous qui le sont. Le Conseil d'Administration du BS à qui nous avons demandé plusieurs fois une rencontre, ne nous répond pas, c'est un réel mépris. Pourtant, parallèlement, la Fondation du Bon Sauveur met en avant ses valeurs chrétiennes et solidaires.

Nos revendications et celles des salariés :

- des salaires à la hauteur. La direction du BS doit faire pression pour cela auprès de ses syndicats employeurs
- redistribution aux salariés des économies qui sont réalisées sur leur dos avec les postes non pourvus, cela passe par :
 - une prime PPV qui en aucun cas, ne soit inférieure à celle de l'année passée (850€)
 - le versement à tous les « oubliés » de la prime Ségur 1- Laforcade par décision nationale et dans l'attente, au BS, un versement avec effet rétroactif d'octobre 2022 à décembre 2023 inclus
- une réflexion réelle et sérieuse suivie d'actes sur l'attractivité du BS
- des effectifs suffisants dans le sanitaire et le médico social

- l'arrêt des fermetures de lits et, à contrario la réouverture de lits en nombre suffisant
- des budgets pour la psychiatrie permettant de répondre aux besoins ce qui va à l'encontre des choix actuels et de la mise en place du nouveau modèle de financement qui va entraîner des chutes drastiques de nos budgets
- des moyens supplémentaires et suffisants pour la prise en charge de la psychiatrie infanto juvénile du sud du Tarn par le BS et bien sûr la même chose si le BS devait prendre en charge le secteur 5 de Castres pour la psychiatrie adulte
- des financements à la hauteur pour nos structures médico sociales et plus particulièrement la MAS qui est sous dotée depuis de nombreuses années

Aujourd'hui, la psychiatrie est sinistrée, les patients ne sont plus soignés correctement : manque de lits et de places, délais d'attente de plusieurs mois dans les CMP. Ils vont être de plus en plus nombreux dans nos rues, à errer. Il ne faudra pas venir pleurer ou crier au scandale lorsque des accidents se produiront.

La Fondation du Bon Sauveur est un des plus gros employeurs du Tarn. En tant qu'élue, vous devez :

- au niveau national, œuvrer pour des lois, des choix permettant à nos secteurs sanitaires et médico sociaux d'avoir des moyens de fonctionner et de répondre aux besoins des populations
- vous ne pouvez pas laisser une institution comme la notre, se délabrer et ne pas être soucieuse du sort de plus de 1200 salariés
- vous devez également en tant qu'élue être garante des lois et tout faire pour qu'un réel dialogue social puisse se remettre en place au Bon Sauveur

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes informations complémentaires.

Dans l'attente de votre réponse, de vos propositions et de vos actions concrètes, veuillez agréer Madame la Députée, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Délégué syndical UNSA
Jonathan MIRANDA
06 22 64 66 53
unsabonsauveur@gmail.com

La Déléguée Syndicale SUD
Michelle RODRIGUEZ
06 09 65 47 31
sudbonsauveur@gmail.com

La Déléguée Syndicale CGT
Anne MILLAN DONDELLI
06 38 57 89 33
cgt@bonsauveuralby.fr

La Représentante de la Section Syndicale FO
Nadège PAZ
06 13 62 49 50
fo@bonsauveuralby.fr